

Programme Séjours professionnels

COMPTE-RENDU ETABLISSEMENTS

N° de dossier :

Nom de l'établissement :

Ville :

Académie :

Pays d'origine du professeur accueilli :

Dates du séjour :

I – Informations

Comment avez-vous eu connaissance du programme de séjours professionnels ?

- par le BOEN
- par une lettre d'information à laquelle je suis abonné/e (préciser) :
- par une recherche Internet, sur le site (préciser) :
- autre (préciser) :

II – Bilan du séjour

Indiquez votre degré de satisfaction concernant le séjour du professeur européen.

- Pas du tout satisfait Plutôt satisfait pas Moyennement satisfait Plutôt satisfait Tout à fait satisfait

Indiquez votre degré de satisfaction concernant ses échanges avec les élèves.

- Pas du tout satisfait Plutôt satisfait pas Moyennement satisfait Plutôt satisfait Tout à fait satisfait

Indiquez votre degré de satisfaction concernant ses échanges avec l'équipe pédagogique.

Pas du tout satisfait Plutôt satisfait pas Moyennement satisfait Plutôt satisfait Tout à fait satisfait

Indiquez votre degré de satisfaction concernant les objectifs escomptés.

Pas du tout satisfait Plutôt satisfait pas Moyennement satisfait Plutôt satisfait Tout à fait satisfait

Merci de nous indiquer les points positifs et/ou négatifs liés à cet accueil.

Pensez-vous que l'accueil d'un professeur européen facilitera la mise en place d'un partenariat durable ?

III – Activités, pratiques pédagogiques pertinentes à mutualiser

Le professeur accueilli vous a-t-il fait découvrir une pratique professionnelle intéressante ?
Projet d'échange, didactique, pédagogie, culture, vie scolaire, usage des TICE, autre (à décrire).

Nous vous remercions de nous renvoyer ce compte rendu par voie électronique à l'adresse suivante :
sejours-professionnels@ciep.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique nécessaire au suivi du programme de séjours professionnels. Les données sont destinées exclusivement à la personne en charge du programme. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en vous adressant au Département langues et mobilité du CIEP.